

COURS

Durée du cours : découverte 20 mn 30mn 40mn 60mn

Jour souhaité :

PAIEMENT

Mode de règlement : Chèque Prélèvement CH Vacances Espèces

Paiement : Unique En trois fois En neuf fois (Prélèvement seulement)

Montant : Adhésion : 30 € 40 €

Cours :

Réduction :

TOTAL :

AUTORISATIONS

Je soussigné

autorise **n'autorise pas** l'APEM à faire appel aux services du SAMU ou du médecin en cas d'urgence.
Merci de nous signaler tout problème de santé particulier

autorise **n'autorise pas** mon (mes) enfant(s) à quitter la classe de musique et à descendre seul à la fin de son cours. En cas d'autorisation, je m'engage à l'attendre devant l'école et décharge l'APEM, Ecole de Musique de Laxou, de toute responsabilité en cas d'accident ou tout autre problème pouvant survenir dès sa sortie de cours.

autorise **n'autorise pas** la prise de photographie me représentant ou représentant mes enfants, la diffusion et la publication d'une ou plusieurs de ces photographies sur le site internet de l'APEM et sur ses supports de communication.

ENGAGEMENT À SIGNER PAR L'ADHÉRENT

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des adhérents et élèves de l'APEM et m'engage à le respecter notamment l'article 5:

Tout adhérent s'engage pour une année entière. La cotisation est payable en un seul versement. Toutefois pour des facilités de paiement la cotisation peut être payée par trimestre ou par mois. S'il démissionne en cours d'année, l'adhérent doit l'ensemble des prestations annuelles.

Il n'a droit au remboursement que si sa démission correspond à l'un des cas de force majeure retenus par le CA à savoir : décès; maladie entraînant une interruption de toute pratique musicale, à savoir instrument, formation musicale, ateliers, et toute participation aux activités de l'APEM d'une durée supérieure à trois mois; déménagement hors de l'agglomération nancéienne.

Un trimestre civil entamé ne sera en aucun cas remboursé. Toute demande de remboursement devra être adressée, par écrit, accompagnée des justificatifs, à l'école de musique dans les 15 jours suivant la survenance de cette situation exceptionnelle.

Le règlement intérieur est affiché dans les locaux et disponible sur simple demande au secrétariat.

A Laxou le Signature :